



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cimetières militaires

Question écrite n° 111078

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué aux anciens combattants de bien vouloir lui faire connaître la liste des cimetières militaires français situés en dehors du territoire national, ainsi que le montant du budget alloué à leur entretien.

Texte de la réponse

Les sépultures militaires françaises situées à l'étranger relèvent de deux statuts : les tombes de soldats morts au cours d'opérations et celles des militaires morts en garnison en dehors des périodes de conflit. La liste des lieux de sépultures à l'étranger comprend près de 2 000 cimetières, dont 234 importants, répartis dans 64 pays, où reposent 197 000 soldats « morts pour la France », 90 000 d'entre eux étant regroupés dans des ossuaires. En outre, un recensement actuellement en cours permettra de connaître le nombre de sépultures des morts en garnison. Pour la Première et Seconde Guerre mondiale, c'est en Belgique et en Italie que les sépultures sont les plus nombreuses, la plupart étant regroupées dans des cimetières spécifiques. D'autres sont disséminées autour du Bassin méditerranéen, dans les pays de l'ancien front d'Orient et du Levant : Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Roumanie, Macédoine, Bulgarie, Albanie, Grèce, Turquie, Égypte, Liban, Syrie... Pour la Seconde Guerre mondiale, il existe également d'autres cimetières, notamment en Norvège, en Érythrée, en Libye, à Madagascar, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Dans ce dernier pays se trouve également, à Yorktown, un cimetière de 312 tombes des soldats de La Fayette tués pendant la guerre d'indépendance américaine. Il existe aussi des sépultures dans tous les pays qui ont été placés sous la souveraineté de la France. Ainsi, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, des cimetières militaires regroupent, à côté des tombes de soldats tombés lors des conflits mondiaux, des tombes de combattants originaires d'Afrique du Nord, morts en France pendant les deux guerres mondiales et dont les corps ont été restitués à leurs familles. En Afrique subsaharienne, les lieux de sépultures sont, au contraire, restés très largement dispersés. Ces lieux de mémoire sont placés, en fonction des conditions locales, sous la surveillance des consuls ou des attachés de défense auprès des ambassades. Le Souvenir français apporte parfois sa contribution, grâce à la présence de ses représentants dans certains pays d'Afrique. Les corps des combattants tombés au cours de la guerre d'Indochine qui ont été retrouvés ont été rapatriés en 1987 et réinhumés dans la nécropole de Fréjus (Var), tandis que 15 500 corps inhumés dans des tombes éparses ou isolées sont restés sur place, les difficultés liées au terrain, complètement bouleversé et en partie urbanisé, rendant plus qu'aléatoire la découverte de corps identifiables. Il n'existe à ce jour aucun recensement détaillé des sépultures dans lesquelles ont été sommairement ensevelis les soldats morts dans les camps de prisonniers et dans les combats du Tonkin. Ces tombes n'ont pu être localisées avec précision et ont sans doute été, pour la plupart, absorbées par la végétation. En 2006, le département ministériel est intervenu, pour l'entretien et les travaux de restauration, dans 32 pays pour les cimetières militaires et dans 8 pour les cimetières de garnison. Sans compter les 650 000 euros représentant la rémunération des 77 personnels permanents et saisonniers employés à cet effet, le budget des travaux effectués à ce titre s'est élevé à 430 000 euros ; 380 000 euros ont été consacrés à l'entretien des sépultures des soldats « morts pour la France » et 53 000 euros à celui des tombes de garnison.

Enfin, 26 032 euros ont été délégués pour permettre le déroulement de cérémonies commémoratives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111078

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12305

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3544